

Décision modificative n°1 de l'exercice 2010 – budget principal et annexes

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 38

LE 23 SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 16 septembre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien (à partir de la question n° 8), Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Yolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question 7), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme Danièle THETIOT, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien (de la question n° 1 à n° 7), M. MENARD Joël, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à n° 6), Mme EMO Céline, Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 7), M. MENARD Joël à M. DUTHUIT Michel, Mme AUDIGOU Sabine à Mme GAILLARD (de la question n° 1 à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que considérant qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2010, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget Ville.

Elle comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	-202 812,00	13 Subvention d'investissement	-117 720,00
204 Subvention d'équipement versées	41 542,00	16 Emprunts et dettes assimilées	11 151,00
21 Immobilisations corporelle	-165 169,17	27 Autres immobilisations financières	88 070,83
23 Immobilisations en cours	176 830,00		
16 Emprunts et dettes assimilées	11 151,00		
27 Autres immobilisations financières	24 000,00		
Total dépenses réelles	-114 458,17	Total recettes réelles	-18 498,17

Opérations d'ordre

		Virement de la section fonctionnement	- 95 960,00
Total dépenses d'ordre	0,00	Total des recettes d'ordres	-95 960,00

TOTAL GENERAL	-114 458,17	TOTAL GENERAL	-114 458,17
----------------------	--------------------	----------------------	--------------------

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère Général	80 937,00	70 produit des services du domaine et ventes directes	143 108,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	366 000,00	74 Dotations et participations	246 929,00
65 Autres charges de gestion courante	-69 798,00	75 Autres produits de gestion courante	-80 000 ,00
67 Charges exceptionnelles	122 783,00	77 Produits exceptionnels	130 500,00
022 Dépenses imprévues	46 057,00	78 Reprises sur amortissement et provisions	9 482,00
Total des dépenses réelles	545 979,00	Total des recettes réelles	450 019,00

Opérations d'ordre

Virement à la section d'investissement	-95 960,00		
Total des dépenses d'ordre	-95 960,00	Total des recettes d'ordres	0

TOTAL GENERAL	450 019,00	TOTAL GENERAL	450 019,00
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

Décision modificative n°1 /2010 - Budget Stationnement

Considérant qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2010 et de reprendre le résultat du compte administratif 2009 il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget stationnement.

Elle comprend pour chacune des sections en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
16 Emprunts et dettes assimilées	5 335,72	001 Résultat d'investissement reporté	5 335,72
Total dépenses réelles	5 335,72	Total recettes réelles	5 335,72

Opérations d'ordre

Total dépenses d'ordre	0,00	Total des recettes d'ordres	0,00
-------------------------------	-------------	------------------------------------	-------------

TOTAL GENERAL	5 335,72	TOTAL GENERAL	5 335,72
----------------------	-----------------	----------------------	-----------------

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère Général	2 785,35	70 produit des services du domaine et ventes directes	-20 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00		0,00
022 Dépenses imprévues	7 000,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	34 785,35
Total des dépenses réelles	14 785,35		14 785,35

Opérations d'ordre

Total des dépenses d'ordre	0,00	Total des recettes d'ordres	0,00
-----------------------------------	-------------	------------------------------------	-------------

TOTAL GENERAL	14 785,35	TOTAL GENERAL	14 785,35
----------------------	------------------	----------------------	------------------

Décision modificative n°1 /2010 – Budget Journaux Municipaux

Considérant qu'il y a lieu de réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2010 et de reprendre le résultat du compte administratif 2009 il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget Journaux Municipaux.

Elle comprend pour la section de fonctionnement en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère Général	25 631,76	002 Résultat de fonctionnement reporté	25 631,76
Total des dépenses réelles	25 631,76		25 631,76

Opérations d'ordre

Total des dépenses d'ordre	0,00	Total des recettes d'ordres	0,00
-----------------------------------	-------------	------------------------------------	-------------

TOTAL GENERAL	25 631,76	TOTAL GENERAL	25 631,76
----------------------	------------------	----------------------	------------------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, la décision modificative n°1/2010 de la Ville de Dieppe, par :

☞ **31 voix « pour »** (Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-venir, Groupe des Elus Verts),

☞ **7 voix « contre »** (Groupe Dieppe Ensemble, Groupe Centriste)

☞ **1 abstention** (M. Jean Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--